



Léognan, le 20 octobre 2005

Le Maire de Léognan,

à

Monsieur le Président de la
Commission Particulière du Débat Public
7 rue de Sébastopol
31000 TOULOUSE

Objet : LGV Bordeaux-Toulouse

Réf. : JV/FD /822

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre, pour être versée au dossier d'enquête publique, la délibération du Conseil Municipal de Léognan votée à l'unanimité au cours de sa séance du 19 courant, délibération s'opposant fermement pour les raisons explicitées à la construction, à travers le canton de La Brède, d'une ligne LGV de Bordeaux à Toulouse.

Il est apparu en effet au Conseil Municipal que ce projet nécessitait d'attendre que les éléments du débat public sur la Ligne Grande Vitesse Sud Europe Atlantique soient publiés.

Je profite de la présente pour vous rappeler qu'en ma qualité de Conseiller Général du Canton de La Brède, je vous avais fait part (cf ma lettre du 10.09.2005) de mon point de vue sur la Ligne Grande Vitesse Bordeaux -Toulouse.

Vous remerciant de bien vouloir faire insérer cette motion dans le cadre des travaux de votre commission,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes salutations les meilleures.

Le Maire,
Conseiller Général,



Bernard FATH



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : MOTION CONTRE LA LIGNE GRANDE VITESSE BORDEAUX - TOULOUSE

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29
 Nombre de Conseillers présents : 26
 Nombre de Conseillers présents et représentés : 29
 Quorum : 15
 Date convocation du Conseil Municipal : 03/10/2005

Date d'affichage de la convocation à la Mairie : 03/10/2005

La séance est ouverte.

Le mercredi dix neuf octobre
 de l'année deux mille cinq à 18 h
 en l'Hôtel de Ville de LEOGNAN

Le Conseil Municipal de la Ville,
 légalement convoqué, s'est réuni
 sous la Présidence de **Bernard FATH**,
Maire, Conseiller Général.

	NOM Prénom	PRESENTS	EXCUSES Procuration à :	ABSENTS
1	FATH Bernard	X		
2	SERIS Didier	X		
3	CHENNA Nadine	X		
4	BOULANGER François	X		
5	GASTEUIL Marie-Christine	X		
6	COSTES Claude	X		
7	ZIMMER Michel	X		
8	PEROT Roland		M. SERIS	
9	MONNIER Serge	X		
10	DANDURAN François	X		
11	PIMENTA Alvaro	X		
12	MARTIN-FARRE Annie	X		
13	POZZOBON Pierrot	X		
14	PUERTOLAS Janine		M. DANDURAN	
15	HAEGEMANS Simone	X		
16	GERARD-DARRACQ Claire	X		
17	GOURGUES Dominique	X		
18	EYL Muriel	X		
19	DUBOIS Marie	X		
20	LAPELLETRIE Catherine	X		
21	CHEVAL Sylvie	X		
22	OLIVIER Julien	X		
23	LARTIGUE Raymond	X		
24	CASTILLON Sophie	X		
25	PIGUET Claude		M. PLOUZEAU	
26	JEGOT Jacqueline	X		
27	PLOUZEAU Alain	X		
28	DONNADIEU Patricia	X		
29	COMMET Alain	X		

Madame Eyl est désignée Secrétaire de Séance à l'unanimité.

Le procès-verbal de la réunion du 23 juin 2005 a été adopté à l'unanimité, sans observations.

**MOTION CONTRE LA LIGNE
GRANDE VITESSE
BORDEAUX - TOULOUSE**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal,

Considérant qu'il n'a été informé du projet de Réseau Ferré de France pour assurer la liaison en TGV entre Bordeaux et Toulouse via Agen qu'à la lecture du journal Sud-Ouest cet été ;

Considérant que trois options ont été présentées :

- une au Nord de la Garonne,
- une qui suivrait les couloirs de l'autoroute A62 ou la ligne de chemin de fer existante,
- une troisième qui traverserait les Landes Girondines et passerait par Captieux pour rejoindre Agen.

Considérant et c'est regrettable l'absence de toute concertation avec les élus dans ce dossier, sachant que les 2 options (centrale et sud) concernent en premier chef notre territoire et celui du canton.

Après délibération et à l'UNANIMITE

- *s'oppose* fermement à la construction à travers le canton de La Brède d'une ligne LGV de Bordeaux à Toulouse pour les raisons ci-dessous et d'attendre que les éléments du Débat Public sur la LGV Sud Europe Atlantique soient publiés.

1) - Un non-sens économique et financier

Chacun sait que la priorité absolue dans l'aménagement du territoire en Aquitaine est l'élimination du mur de camions entre Irun et Bordeaux et que toute initiative ferroviaire pouvant y contribuer serait particulièrement opportune.

Dès lors, le projet de LGV Bordeaux - Toulouse engagera des milliards d'euros et devient un non-sens en terme économique, financier, environnemental.

La CESR d'Aquitaine, dans sa contribution du 7 septembre 2005 a dénoncé ce projet comprenant mal que le débat public ait été engagé en 2005 pour Bordeaux Toulouse alors qu'il faudra attendre 2006 pour étudier le prolongement vers l'Espagne de la LGV Sud Europe Atlantique.

Ainsi, la construction d'une voie nouvelle entre Bordeaux et Toulouse ne présente qu'un intérêt limité pour l'acheminement du fret en dépit des capacités libérées.

2) - L'atteinte au principe de développement durable

En ce qui concerne les 3 options, la partie sud qui génère une coupure supplémentaire dans le forêt landaise, y compris sur le territoire du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne, ne trouve aucune logique et mutilerait très gravement le territoire de la commune de Léognan, le canton de La Brède et au-delà.

Le projet de LGV engendre :

→ la négation de la valeur environnementale de la plus grande forêt d'Europe,
→ la méconnaissance du réseau hydrologique et de son importance capitale pour l'équilibre de l'ensemble du massif forestier. Ce réseau serait bouleversé par la tranchée du TGV et pollué par les travaux du chantier, la pollution pouvant atteindre les nappes profondes si précieuses dans l'approvisionnement en eau non seulement des villages et villes du territoire mais celui de Bordeaux.

→ le refus de prendre en compte réellement la notion de développement durable qui exige que tout projet s'insère dans une vision globale économique, sociale, environnementale, culturelle et humaine.

Ce choix sera en outre visuellement destructeur bien au-delà de l'emprise d'abord, (aires techniques tous les 50 km, postes de transformation supplémentaires, pylônes électriques quand les lignes EDF commencent à être enterrées). Les besoins en granulats vont être énormes et donc des carrières monstrueuses vont être ouvertes dans la forêt en particulier (150 m³ pour un mètre linéaire de LGV), avec les nuisances de toutes sortes en découlant.

En outre, les nuisances sonores d'un train lancé à 300 km/heure dans une saignée de dizaines de km, pourrait la vie de tous ceux et toutes celles qui ont choisi de vivre dans notre secteur, loin des nuisances urbaines et de leurs décibels.

3) - L'atteinte aux documents d'urbanisme

Les documents d'urbanisme actuels (SDAU, PLU...) ne prennent absolument pas en compte les options de tracés prévisionnels remettant ainsi en cause les longues années de travail et de concertations ayant nécessité leur établissement.

4) - L'atteinte au principe constitutionnel de précaution


Toute la zone forestière landaise est très sensible au feu et particulièrement la commune de Léognan classée en zone forestière. Depuis la fin de la 2^{ème} guerre mondiale, les élus, les professionnels, les autorités administratives, la population ont œuvré pour la préserver et éviter que l'horreur de 1949 ne se reproduise. Pour cela, ils ont veillé à limiter les causes de propagation du feu.

Pour copie conforme,

Fait à Léognan, le 20 octobre 2005



Le Maire,
Conseiller Général,


Bernard FATH